

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de VITERNE

SEANCE DU 22 JUIN 2018

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
14	10	10 + 1 pouvoir

Date de convocation
14 juin 2018

Date d'affichage
13 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux juin à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **GUY DEVAUX**, maire.

Présents : **DAVID BIGOT, GUY DEVAUX, GILLES JOLLY, NATHALIE LEMOINE, PATRICK MAJ, JEAN-PAUL MAUROY, JULIE NEEL, JEAN-MARC NUEL, JEAN-PIERRE OUDENOT, ETIENNE ROYER.**

Absents : **VINCENT LUMANN, OLIVIER MOUGENOT, MICHEL PETITJEAN.**

Représentés : **ALAIN MINETTE par ETIENNE ROYER.**

Monsieur DAVID BIGOT a été nommé secrétaire

Objet : LOCATION DE TERRAIN AU GAEC D'HOUEMONT

N° de délibération : 14_2018

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	11	11	0	0	0

Le maire informe les membres du conseil que le bail de location d'un terrain cadastré G5 846 dit « Pré derrière Haye » d'une contenance de 6 ha 99 a et 80 ca, loué au GAEC d'HOUEMONT à VITERNE (représenté par M. PETITJEAN Michel) le 1er mars 1991 pour une durée de 9 ans, renouvelée le 1er juillet 2000 et le 1er juillet 2009, arrive à échéance le 1er juillet 2018.

Suite à la demande du GAEC d'HOUEMONT, le maire propose au conseil de renouveler cette location.

Après avoir délibéré, le conseil municipal

- décide de louer, pour une période de 9 ans, à compter du 1er juillet 2018, au GAEC d'HOUEMONT, la parcelle suivante : Pré derrière Haye, contenance de 6ha 99a 80ca.

- fixe le prix de la location annuelle à 60,98 € l'hectare, soit 426,74 € de location annuelle pour les 6ha 99a 80ca concernés.

- autorise le maire à établir et signer le bail à intervenir.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, GUY DEVAUX

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de VITERNE

SEANCE DU 22 JUIN 2018

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
14	10	10 + 1 pouvoir

Date de convocation
14 juin 2018

Date d'affichage
13 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux juin à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **GUY DEVAUX**, maire.

Présents : **DAVID BIGOT, GUY DEVAUX, GILLES JOLLY, NATHALIE LEMOINE, PATRICK MAJ, JEAN-PAUL MAUROY, JULIE NEEL, JEAN-MARC NUEL, JEAN-PIERRE OUDENOT, ETIENNE ROYER.**

Absents : **VINCENT LUMANN, OLIVIER MOUGENOT, MICHEL PETITJEAN.**

Représentés : **ALAIN MINETTE par ETIENNE ROYER.**

Monsieur DAVID BIGOT a été nommé secrétaire

Objet : RESTAURATION DES FONTAINES COMMUNALES

N° de délibération : 17_2018

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	11	11	0	0	0

Le maire donne connaissance au conseil d'un projet de restauration des fontaines communales.

Il propose de restaurer :

- Les bassins des fontaines Cugnot, Jet d'eau, Marius et Bergerie,
- Les toitures des fontaines Cuvemel et Poirot.

Après avoir examiné le dossier et délibéré, le conseil,

- Accepte le devis présenté par l'entreprise FRANCK BOUCTOT BATI ANCIEN de VANNES-LE-CHATEL pour les bassins des fontaines pour un montant total de 14 477.80 € HT soit 17 373.96 € TTC,
- Accepte les devis présentés par l'entreprise PARIZOT de PAREY-ST-CESAIRE pour les toitures des fontaines CUVEMEL (1 396.60 € HT soit 1 675.92 € TTC) et POIROT (1 531.90 € HT soit 1 838.28 € TTC),
- Sollicite une subvention auprès de la Fondation du Patrimoine et auprès de la Région Grand Est,
- S'engage à dégager les ressources nécessaires au règlement de la dépense non couverte par les subventions,
- Demande l'autorisation de commencer les travaux sans perdre le privilège des subventions qui pourraient lui être accordées.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, GUY DEVAUX

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de VITERNE

SEANCE DU 22 JUIN 2018

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
14	10	10 + 1 pouvoir

Date de convocation 14 juin 2018

Date d'affichage 13 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux juin à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **GUY DEVAUX**, maire.

Présents : **DAVID BIGOT, GUY DEVAUX, GILLES JOLLY, NATHALIE LEMOINE, PATRICK MAJ, JEAN-PAUL MAUROY, JULIE NEEL, JEAN-MARC NUEL, JEAN-PIERRE OUDENOT, ETIENNE ROYER.**

Absents : **VINCENT LUMANN, OLIVIER MOUGENOT, MICHEL PETITJEAN.**

Représentés : **ALAIN MINETTE par ETIENNE ROYER.**

Monsieur DAVID BIGOT a été nommé secrétaire

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION SUR LE PROGRAMME DES TRAVAUX EN FORÊT POUR 2018

N° de délibération : 21_2018

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	11	11	0	0	0

Le maire rappelle à l'assemblée les travaux préconisés par l'ONF en forêt communale pour l'année 2018.

Vu le devis proposé par l'ONF en date du 10/01/2018 d'un montant de 19 884 € HT ;

Vu la délibération 01_2018 intitulé « Programme des travaux en forêt pour 2018 » du 29 mars 2018, le montant retenu se monte à 12 500€ HT ;

Vu la lettre d'information des forêts publiques du Grand Est n°3 de juin 2018 ; précisant qu'une aide peut être demandée auprès de la Région Grand Est pour l'investissement dans les forêts,

Le conseil municipal de Viterne, après avoir délibéré,

- Sollicite une subvention auprès de la Région Grand Est au titre des aides à l'investissement dans les peuplements forestiers,
- Autorise le maire à exécuter et signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, GUY DEVAUX